

# Fiche de données de sécurité

## Fiche de données de sécurité générales

### 1. Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

Aimant/Système d'aimants

**N° de référence** : valable pour tous les aimants bruts et les systèmes d'aimants de notre gamme (NdFeB, SmCo, Alnico et ferrite)

### Fabricant/Fournisseur

Brugger GmbH

Gewerbestr. 23            Tél. : 07422/9519-0  
78739 Hardt              Fax : 07422/9519-22

Allemagne

### 2. Composition

Des aimants, qui sont revêtus d'une couche de nickel, de chrome, de zinc, d'argent, d'époxyde, de parylène ou d'un autre matériau.

Des aimants à liant synthétique ou comprimés, ou de petits modules à base de matériaux magnétiques, collés ou usinés d'une manière différente.

Les systèmes d'aimants sont disponibles avec une finition cuivrée ou laquée, ils peuvent être revêtus d'acier zingué ou nickelé, d'acier inoxydable magnétique ou de plastique injecté.

### 3. Identification des dangers possibles

Les personnes portant un stimulateur cardiaque doivent faire preuve d'une extrême prudence lors de la manipulation d'aimants ou de systèmes d'aimants. Elles doivent maintenir une distance minimale de 20 cm avec l'appareil, afin d'éviter d'entraîner un dysfonctionnement temporaire du stimulateur cardiaque (voir à ce sujet le point 16 « Autres informations »).

L'utilisation d'aimants ou de systèmes d'aimants dans les locaux protégés contre les explosions présente des risques.

En cas de chute des aimants, ces derniers peuvent se briser en libérant des étincelles.

### 4. Premiers secours

Aucune information spécifique n'est nécessaire.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Aucune information particulière n'est nécessaire.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Aucune information particulière n'est nécessaire.

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Manipulation

En plus des remarques du point 3, les remarques suivantes s'appliquent également à la manipulation :

- Ne pas entreposer ni amener à proximité de supports de mémorisation magnétiques (p. ex. cartes bancaires ou disquettes).
- Les aimants utilisés sont parfois très puissants et attirent les éléments ferreux. Ce qui peut être la source de contusions lors de manipulations inadéquates. Dans certains cas, des fragments acérés peuvent se former et entraîner des blessures aux yeux et des coupures.

## **7.2. Stockage**

Voir le point 7.1

## **8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuel**

Voir les points 3 et 16

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Aucune information particulière n'est nécessaire.

## **10. Stabilité et réactivité**

Aucune information particulière n'est nécessaire.

## **11. Informations toxicologiques**

Le contact de la peau avec la couche de nickel peut causer des réactions allergiques en cas d'hypersensibilité.

## **12. Informations écologiques**

Aucun effet néfaste connu

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

- L'élimination des déchets doit se faire conformément aux directives 91/689/CEE et 94/62/EU et aux réglementations locales, régionales et nationales.
- Le respect de la réglementation doit être clarifié avec l'entreprise chargée de l'élimination des déchets.
- Les codes déchets du catalogue européen des déchets doivent être utilisés.

## **14. Informations relatives au transport**

Conformément aux instructions d'emballage N° 953 de l'IATA, les aimants peuvent, dans certaines circonstances, être classés comme marchandises dangereuses pour le transport aérien. Si l'emballage est conforme, la classification en tant que marchandise dangereuse n'est pas applicable. Les aimants ne sont pas soumis aux dispositions de l'ADR (Numéro ONU - 2807, numéro d'identification du danger : aucun, classe 9)

## **15. Informations relatives à la réglementation**

aucunes

## **16. Autres informations**

### **Remarques pour les personnes portant un stimulateur cardiaque - Recommandations**

À des intensités de champ supérieures à 1 millitesla (mT) [= 10 Gauss], le contacteur Reed utilisé dans le stimulateur cardiaque (Biotronik) passe en mode « magnétique ». Lorsqu'un stimulateur cardiaque passe en

« mode magnétique », il ne s'arrête pas de fonctionner, mais passe à un mode de programmation dans lequel il continue à fonctionner en mode d'urgence (fonction de base).

En outre, il faut noter que le stimulateur cardiaque est implanté à l'intérieur du corps de la personne porteuse, et qu'une distance de 1 à 2 cm est ainsi déjà atteinte. À l'approche d'un aimant ou d'un système magnétique, selon leur type, la distance de commutation du contacteur Reed du stimulateur cardiaque peut se révéler inférieure à 20 cm en présence d'un champ de 1 millitesla (mT) [= 10 Gauss]. Il s'agit-là également de la distance de sécurité minimale à respecter entre un aimant ou un système d'aimants et un stimulateur cardiaque

(voir aussi l'exigence de la norme « Sécurité des stimulateurs cardiaques implantables » NF EN 50061/A1, section 6.3.4, qui stipule que les champs d'une intensité de 1 millitesla (mT) [= 10 Gauss] ne doivent pas interférer avec un stimulateur cardiaque).

## **Potentiel de danger général - Déclarations de l'Office fédéral allemand de la radioprotection**

### ***Aimants permanents***

*Les aimants permanents peuvent produire à leur surface des champs magnétiques statiques allant jusqu'à 300 milliteslas (mT) [= 3 000 Gauss]. Cependant, à une distance de quelques centimètres, le champ est déjà inférieur au champ magnétique terrestre naturel qui, sous notre latitude est de 0,04 millitesla (mT) [=0,4 Gauss].*

### ***Les pinces magnétiques pour badges nominatifs sont-elles sûres ?***

*Des inductions magnétiques d'environ 1 millitesla (mT) [= 10 Gauss] ont été mesurées à des points situés à un centimètre de petits aimants permanents servant à fixer les badges nominatifs. À 5 cm de distance, la valeur mesurée n'était déjà plus que de 0,1 millitesla (mT) [= 1 Gauss]. En outre, les valeurs mesurées sur la face arrière de l'aimant étaient sensiblement plus faibles que celles sur la face avant. **(La magnétisation des fixations pour badges que nous fournissons est un peu plus forte et le champ possède encore une intensité de 1 millitesla (mT) à 3 cm).***

*Les seuils d'effets biologiques des champs magnétiques statiques sont connus. L'ICNIRP, un organisme international de protection contre les rayonnements, recommande de ne pas dépasser les valeurs suivantes en ce qui concerne les champs statiques en cas d'exposition permanente :*

*40 milliteslas (mT) [= 400 Gauss] pour la population générale ;  
200 milliteslas (mT) [= 2000 Gauss] pour l'exposition professionnelle.*

*Ces valeurs sont très loin d'être atteintes lors du placement normal de l'aimant permanent sur le vêtement. Une mise en danger de la santé ou une atteinte à la santé des personnes peuvent donc être totalement exclues.*

*Il est établi que les personnes portant certains types de stimulateurs cardiaques peuvent déjà être affectées à partir de 0,5 millitesla (mT) [= 5 Gauss]. Des effets sur les cartes magnétiques, les cartes bancaires, les montres et des dispositifs similaires ont également été décrits à partir d'environ 1 millitesla (mT) [= 10 Gauss]. Il est donc recommandé de ne pas porter ces badges nominatifs à proximité de stimulateurs cardiaques implantés (portée d'environ 1 cm) et de ne pas placer de cartes magnétiques sensibles dans les poches des vestes. **En la matière, nous allons un peu plus loin et déconseillons aux personnes portant un stimulateur cardiaque d'utiliser les porte-noms aimantés de manière générale.***

Vous trouverez cet extrait et de plus amples informations sur le site de l'Office fédéral allemand de la radioprotection par le lien suivant :

[https://www.bfs.de/SharedDocs/Downloads/BfS/DE/broschueren/emf/stko-strom.pdf?  
\\_\\_blob=publicationFile&v=8](https://www.bfs.de/SharedDocs/Downloads/BfS/DE/broschueren/emf/stko-strom.pdf?__blob=publicationFile&v=8)

<http://www.bfs.de/http://www.bfs.de/de/elektro/nff/>

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données de sécurité décrit le produit en fonction des exigences de sécurité. Les informations ne constituent pas une garantie des caractéristiques des produits.